

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 34 CAPD du 20 mai 2019



Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En plus d'être un mauvais jeu de mot de notre part, dire que ce mouvement des personnels a été mouvementé serait un euphémisme. **Depuis le début, le SNUipp-FSU alerte quant au bouleversement des règles et au changement de logiciel imposé par le ministère.**

Au niveau national, nos délégués ont voté contre le projet de note mobilité lors du CTM du 8 novembre 2018, comme la quasi-totalité des OS. Nous avons rejeté la déclinaison locale de ces nouvelles règles par notre vote lors du CTSD du 14 mars 2019.

La mise en place de la nouvelle solution technique de gestion du mouvement a achevé de saboter son fonctionnement, malgré nos avertissements répétés auprès du ministère... S'en est suivi **le retard pris dans les affectations, les difficultés pour les équipes enseignantes à préparer la rentrée, le stress subi par la profession etc.**

Mais comme sur d'autres sujets, nous sommes face à un ministre obtus et méprisant envers les personnels. Les enseignantes et enseignants n'ont d'ailleurs pas été les seules victimes des décisions ministérielles, **les personnels administratifs en charge du mouvement ont également été mis à rude épreuve : nous en profitons pour saluer leur travail et les remercier.**

Il aura en effet fallu une débauche d'énergie incroyable pour aboutir enfin à un mouvement finalisé, tant du côté de l'administration que du côté des organisations syndicales. **Les délégués du SNUipp-FSU se sont très fortement investis dans la vérification des documents, malgré des délais contraints, permettant de signaler les erreurs qui subsistaient.** Les réponses rapides de l'administration, par l'intermédiaire de Madame la Secrétaire Générale, ont permis des corrections rapides des erreurs relevées par le SNUipp-FSU depuis une semaine.

Cela illustre l'importance du travail mené par les délégués du personnel. Que se passerait-il si la réforme de la Fonction Publique était adoptée, enterrant les CAPD ? Les droits des personnels en seraient les premières victimes, avec l'équité des affectations et la transparence du mouvement. Pour le SNUipp-FSU, le mouvement doit rester au dessus de tout soupçon, le contrôle paritaire en est l'une des conditions incontournables.

Regardons maintenant de plus près les résultats. L'objectif imposé par le ministère d'affecter le plus possible est atteint, reste à voir les effets sur le terrain par rapport aux conditions de travail des personnels, qui subissent pour certains une affectation éloignée de leur domicile... Nous remarquons que la multiplication des postes à profil et à exigences particulières est contradictoire avec cet objectif, puisqu'ils génèrent un reliquat de 47 postes vacants (CP/CE1 dédoublés et postes fléchés langues notamment)...

Nous demandons que les 9 collègues affectés d'office par l'algorithme aient la possibilité de bénéficier d'une révision d'affectation. Nous souhaitons également la liste à jour des collègues

bénéficiant des 800 points, car nous constatons des modifications par rapport au groupe de travail. Nous souhaitons des précisions sur le fonctionnement de l'algorithme pour l'affectation sur les vœux larges : sur une même zone, quels sont les critères qui ont prévalu ?

Pour terminer, nous demandons des précisions sur les suites : Les dates d'affectation des titulaires de secteur sont-elles maintenues ? Que va-t-il se passer pour les enseignantes et enseignants sans poste à l'issue du mouvement ? Comment allez-vous procéder pour les postes restés vacants, notamment les maîtres G ?

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 34, élus en CAPD